

Département de Seine Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne



DEC/1.1/77/23

### DECISION

**OBJET :** MAPA - LOCATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN, ASSURANCE ET ASSISTANCE  
DEPANNAGE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE NEUF - DECLARATION SANS SUITE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2185-1,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations à réaliser,

Considérant la nécessité de réaliser une prestation de location, maintenance et entretien, assurance et assistance dépannage d'un véhicule frigorifique neuf,

Considérant qu'une consultation portant sur une prestation de location, maintenance et entretien, assurance et assistance dépannage d'un véhicule frigorifique neuf a été lancée le 25 octobre 2023,

Considérant qu'une mauvaise définition des besoins s'est révélée en cours de consultation,

### DECIDE

**Article 1 :** De déclarer la procédure portant sur la une prestation de location, maintenance et entretien, assurance et assistance dépannage d'un véhicule frigorifique neuf sans suite pour des motifs d'intérêt général,

**Article 2 :** D'informer l'ensemble des opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation,

**Article 3 :** De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs.

Fait à LILLEBONNE, le 20 décembre 2023  
Pour le Maire et par subdélégation,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE